PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 14 juillet 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 35.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14701

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

7.18 Fin d'emploi.

7.19 Acceptation de l'offre de services professionnels pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols (Piste de BMX et terrains de volley-ball du parc des Sept-Chutes).

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14702

Séance ordinaire du 25 juin 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14703

Adoption du second projet de Règlement numéro 950-2025

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 950-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale du boulevard Lacroix dans le secteur de la 158^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 950-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14704

Adoption du projet du Règlement numéro 953-2025

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 953-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation « Commerce et service récréotouristique » dans la 93^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 14 juillet 2025 au 18 août 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 18 août 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 953-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14705

Adoption du premier projet de Règlement numéro 954-2025

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 954-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone commerciale de type récréotouristique dans la 93^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 14 juillet 2025 au 18 août 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 18 août 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 954-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 950-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale du boulevard Lacroix dans le secteur de la 158e Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION NO 25-14706

Adoption du Règlement numéro 949-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée ;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 25 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 949-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone publique et institutionnelle PB-606**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 949-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14707

Adoption du Règlement numéro 951-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 951-2025 modifiant le Règlement numéro 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 951-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14708

Adoption du Règlement numéro 952-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 952-2025 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 952-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14709

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 3 juillet 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 5 887 128,16 $;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 5 887 128,16 $ couvrant la période du 13 juin 2025 au 3 juillet 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14710

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de boissons gazeuses pour une période de 3 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
COMPAGNIE RAFRAICHISSEMENT COCA-COLA CANADA	10 300,62 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **COMPAGNIE RAFRAICHISSEMENT COCA-COLA CANADA** le contrat **pour la fourniture sur demande de boissons gazeuses** pour une période de 3 ans débutant le 1er août 2025 pour un montant total corrigé de **35 936,58 $** incluant l'achat des produits, les ristournes sur les ventes des distributrices et toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14711

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de croustilles pour une période de 3 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
ALIMENTS KRISPY KERNELS	25 000,16 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ALIMENTS KRISPY KERNELS** le contrat **pour la fourniture sur demande de croustilles** pour une période de 3 ans débutant le 1er août 2025 pour un montant total de **25 000,16 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14712

Octroi d'un contrat pour la fourniture sur demande de chlore gazeux pour une période de 12 mois

ATTENDU : que le présent contrat se termine le 30 juin 2025 ;

ATTENDU : que la résolution 25-14668 rejetait la seule soumission reçue et autorisait la Division de l'Approvisionnement à refaire une nouvelle demande ;

ATTENDU : la demande de prix auprès du seul soumissionnaire soit BRENNTAG CANADA INC. ;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
BRENNTAG CANADA INC.	61 122,92 $

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'Approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise **BRENNTAG CANADA INC. pour la fourniture sur demande de chlore gazeux** pour une période de 12 mois, débutant le 1er juillet 2025 pour un montant total corrigé de **67 375,35 $** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14713

Octroi d'un contrat pour l'achat d'un véhicule électrique utilitaire pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : que le Service des travaux publics doit procéder à l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le Service des loisirs et de la culture dans le cadre de son programme de remplacement afin de remplacer l'unité 94 ;

ATTENDU : qu'après une étude approfondie des besoins, il a été déterminé que l'achat d'un petit véhicule électrique utilitaire serait la solution la plus appropriée ;

ATTENDU : que l'analyse du marché a permis d'identifier un seul modèle, correspondant aux besoins identifiés, soit un véhicule de marque MAX-EV, d'une puissance de 15 kW de modèle LSV/NEV, proposé par l'entreprise CUBEX ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à procéder à la commande auprès de l'entreprise **CUBEX pour l'achat d'un petit véhicule électrique de marque MAX-EV, d'une puissance de 15 kW, de modèle LSV/NEV**, pour un montant total de **59 160,28$**
incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout, soit financée à même le surplus accumulé Nouvelle Ville conformément au plan triennal d'immobilisation 2025.

ADOPTEE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14714

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, en date du 27 juin 2025, dans lequel elle recommande le paiement de la subvention à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Escadron 890 de Saint-Georges	624 $
- Club de patinage artistique St-Georges inc.	7 386 $
- Association de tennis et racquetball mineure de St-Georges de Beauce inc.	11 725 $
- Maison des jeunes de Beauce-Sartigan	3 102 $
- Association de hockey mineur de St-Georges	54 091 $
- Association de baseball mineur de St-Georges	8 000 $
- Association de soccer mineur de St-Georges	30 000 $

QUE la somme de 114 928 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14715

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 142^{e} Rue et de la 143^{e} Rue par 9520-3386 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9520-3386 Québec inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 142^{e} Rue et de la 143^{e} Rue ;

ATTENDU : que la part de la Ville est estimée à la somme de 98 000 $, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et l'estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par 9520-3386 Québec inc. d'une longueur d'environ 185 mètres de la 142^{e} Rue et de la 143^{e} Rue, dossier numéro 158140656_410 daté du 18 juin 2025 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

QUE la part de la Ville soit financée à même le Règlement numéro 905-2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14716

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec 9520-3386 Québec inc.
pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 142^{e} Rue et de la 143^{e} Rue

ATTENDU : que le promoteur 9520-3386 Québec inc. demande un prolongement des services municipaux de la 142^{e} Rue et de la 143^{e} Rue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec 9520-3386 Québec inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 142^{e} Rue et de la 143^{e} Rue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14717

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les remblais et déblais de 2500 m ^{3} et pour les stationnements de 50 cases et plus

ATTENDU : la demande du requérant qui désire obtenir un permis pour effectuer un remblai et un permis pour aménager une aire de stationnement de 176 cases sur un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 242 627 ;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder ces permis puisque les projets répondent aux objectifs et critères du PIIA pour les remblais et déblais de 2500 m^{3} et du PIIA pour les stationnements de 50 cases et plus ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour effectuer le remblai, ainsi que le permis pour l'aménagement de l'aire de stationnement du terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro 6 242 627 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce. Le tout conformément aux plans déposés et aux critères contenus au PIIA pour les remblais et déblais de 2500 m^{3} et au PIIA pour les stationnements de 50 cases et plus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14718

Entente entre le Collège d'enseignement général et professionnel (Cégep) Beauce-Appalaches et la Ville de Saint-Georges

ATTENDU : que la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel accorde à ses établissements le pouvoir de faire des règlements concernant la gestion de leurs biens ;

ATTENDU : que le comité de direction du Cégep Beauce-Appalaches juge opportun de réglementer l'usage des voies d'accès et aires de stationnement du campus de Saint-Georges et de conclure avec la Ville une entente à cet effet ;

ATTENDU : que le conseil municipal peut adopter un règlement pour réglementer ou prohiber le stationnement des véhicules sur un terrain ou dans un bâtiment destiné au stationnement, après entente avec les propriétaires et désigner les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction ;

ATTENDU : l'adoption à cette fin du Règlement numéro 951-2025 modifiant le Règlement numéro 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité ;

ATTENDU : que le conseil municipal juge opportun de conclure avec le Cégep Beauce-Appalaches, une entente prévoyant que le Règlement numéro 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité et ses amendements s'appliquent sur le terrain du Cégep Beauce-Appalaches, campus de Saint-Georges ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Georges et le Collège d'enseignement général et professionnel Beauce-Appalaches concernant la gestion des stationnements.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14719

Approbation des prévisions budgétaires et du plan de transport et de développement de Transport Autonomie Beauce-Etchemins dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté pour 2025 à 2027

ATTENDU : que dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA), Transport Autonomie Beauce-Etchemins doit présenter à la Ville pour approbation ses prévisions budgétaires 2025-2026-2027, son plan de transport et de développement 2025-2027, sa grille tarifaire 2025, ses déplacements faits en 2024 et ceux prévus pour 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU : qu'une convention d'aide financière doit également être signée entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Ville dans le cadre de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2025-2026-2027, la grille tarifaire 2025, le plan de transport et de développement des services 2025-2027 tels que déposés par Transport Autonomie Beauce-Etchemins ainsi que le nombre de déplacements réalisés en 2024 soit 67 854, ceux prévus pour 2025 soit 70 000, ceux prévus pour 2026 soit 71 000 et ceux prévus pour 2027 soit 72 000.

QUE ce conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière 2025-2027 préparée par la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ainsi que tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14720

Don de chaises usagées du Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le renouvellement des chaises pour la chapelle de centre culturel Marie-Fitzbach ;

ATTENDU : que le Service des loisirs et de la culture possédait 72 chaises pour la chapelle ;

ATTENDU : le manque de place pour entreposer celles-ci ;

ATTENDU : que la valeur estimée de ces biens est d'environ 2 880 $;

ATTENDU : que ces équipements ne sont plus affectés à l'utilité publique;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la donation de 72 chaises pour une valeur estimée à 2 880 $, aux citoyens et employés de la Ville et confirme que ces biens ne sont plus affectés à l'utilité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14721

Acceptation d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Saint-Georges (CSN)

ATTENDU : qu'une convention collective lie les parties jusqu'au 31 décembre 2027 ;

ATTENDU : que les Parties se sont rencontrées lors des comités de relations de travail en ce qui concerne notamment l'attribution d'un bloc vacant de manière permanente dans la section Parcs et arénas ;

ATTENDU : que les Parties ont trouvé un accord mutuellement satisfaisant ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Georges et le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Saint-Georges (CSN) laquelle fera partie intégrante de la convention collective de travail.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14722

Embauche d'un chef de Division – Réseaux et voirie pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher un chef de Division – Réseaux et voirie pour le Service des travaux publics ;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Réjean Jr Crête ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Réjean Jr Crête à titre de chef de Division – Réseaux et voirie au Service des travaux publics selon les conditions de travail des employés-cadres, conformément au rapport numéro 26936 présenté au conseil, et ce, à compter du 25 août 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14723

Embauche d'un régisseur - Parcs pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un régisseur - Parcs pour le Service des loisirs et de la culture suite à la nomination de M. Charles Paquet au poste de chef de division – Entretien ;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Serge Poulin ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Serge Poulin à titre de régisseur - Parcs pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail des employés-cadres, et ce, à compter du 8 septembre 2025, conformément au rapport numéro 26937 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14724

Embauche d'un responsable de restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un responsable de restaurant pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Joane Bilodeau;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Joane Bilodeau à titre de responsable du restaurant pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 1er août 2025, conformément au rapport numéro 26884 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14725

Embauche de préposés à la maintenance surnuméraires pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de préposés à la maintenance surnuméraires;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Timothé Alexis	Joseph-André Bégin	Olivier Bélanger
Éric Boulanger	Denis Boutin	Charles-Alexandre Busque
Isaack Chillas	Myriam Gilbert	Steeve Gilbert
Benjamin Grégoire	Vincent Houle	François-Xavier Larochelle
Daniel Leblond	Gino Picard	Annie Pinard
Denis Rodrigue	William St-Hilaire	Johnny Sylvain
André Thibodeau	Guillaume Tougas	Hubert Tougas
Charles Veilleux		

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14726

Fin d'emploi

ATTENDU : les faits portés à l'attention du conseil;

ATTENDU : la recommandation de la direction générale incluse au rapport numéro 26995 en date du 14 juillet 2025 présenté au conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil entérine la fin d'emploi de l'employé visé audit rapport numéro 26995, et ce, en date du 14 juillet 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14727

Octroi d'un contrat pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols (piste de BMX et terrains de volley-ball du parc des Sept-Chutes)

ATTENDU : que l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols pour le projet de la piste de BMX et les terrains de volley-ball du parc des Sept-Chutes doit être fait avant le lancement des appels d'offres distincts ;

ATTENDU : qu'une demande de service a été faite auprès de la firme ENGLOBE CORP. pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU : qu'afin d'accélérer le processus pour les 2 projets, on demande à ce que la proposition de ENGLOBE CORP. soit retenue ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'Approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise **ENGLOBE CORP. pour la fourniture de services professionnels pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols** pour le projet de la piste de BMX et les terrains de volley-ball du parc des Sept-Chutes, pour un montant total de **45 021,82 $** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE JUIN 2025

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de juin est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 animateurs pour le camp de jour pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 23 juin 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un responsable de plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 27 juin 2025 au 23 novembre 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT DE DÉMISSION D'UNE ANIMATRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport de démission d'une animatrice pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 27 juin 2025 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le maire Claude Morin concernant le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan et sur une rencontre avec Mme Karina Roy, directrice générale par intérim du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Madame la conseillère Esther Fortin demande à Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, si l'entente à intervenir avec le Cégep Beauce-Appalaches concernant la gestion de leurs stationnements modifie les conditions actuelles de stationnement pour les citoyens qui utilisent ces stationnements pour assister aux pratiques ou aux parties de soccer et de football. Mme Veilleux confirme que non.

Madame la conseillère Esther Fortin fait la remarque, à Me Isabelle Beaulieu, greffière, qu'il n'y a que la grille tarifaire 2025 qui est mentionnée dans la résolution au point 7.11 de l'ordre du jour, alors que les autres documents fournis par Transport Autonomie Beauce-Etchemins, le sont pour les années 2025,2026 et 2027. Me Beaulieu confirme qu'il ne s'agit pas d'une erreur et que des vérifications ont été faites préalablement auprès de l'organisme et que celui-ci ne pouvait fournir que la grille tarifaire 2025 pour la demande dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté pour 2025 à 2027.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 28, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyée par monsieur le conseiller Tom Redmond, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^{E} ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****